I. LA PROBLÉMATIQUE DE LA TERMINOLOGIE JURIDIQUE BILINGUE FRANÇAIS-ALLEMAND 10
A. Langue de spécialité et langue de spécialité juridique 12
1. Langue et technique juridiques : 12
2. Caractéristiques générales de la langue de spécialité juridique : 14
3. Les facteurs pragmatiques permettant de distinguer le lexique commun de la terminologie : 17
4. Terminologie et communication : 18
5. Typologie des français juridiques 19
6. Système juridique et terminologie : 22
B. Une terminologie juridique bilingue 23
1. Terme, dénomination, notion : 23
2. Définition et langue juridique : 27
3. Terme juridique et traduction : 33
C. Particularités du français juridique par rapport à l'allemand juridique : 35
1. Au niveau morphosyntaxique : 35
2. Au niveau lexical : 39
3. Au niveau stylistique : 40
D. Remarques sur la formation des bases nominales en allemand juridique : 42
1. Les différents cas de composition: 43
2. Les cas de dérivation: 44
E. Les problèmes posés par le dictionnaire dans la traduction : 46
F. Ensembles et terminologie bilingue 53
1. La notion d'ensemble appliquée au lexique : 53
2. Relations d'un ensemble vers un autre dans le lexique : 55
3. Graphes : 56
G. Exemple d'une notion complexe, la *faute*: 57
1. La faute dans un dictionnaire bilingue général et deux dictionnaires bilingues spécialisés: 57
2. La complexité des notions de faute en allemand et en français: 72
H. Les banques de termes 77
1. Les fonctions des banques de données : 79
2. La préparation des données terminologiques : 80
3. L'exemple d'EURODICAUTOM : 81
I. Polysémie et banques de données juridiques 82
J. L'emploi des fonctions lexicales dans la définition de certains termes juridiques : 86
1. Le schéma de régime : 87
2. Les fonctions lexicales (FL) : 88
3. L'analyse du terme "droit" à titre d'exemple : 100

K. Exemple d'analyse lexico-sémantique de cinq termes juridiques à l'aide des fonctions lexicales 103

II. LES PRINCIPAUX CHAMPS NOTIONNELS DU DROIT CIVIL SOUS LA FORME D'UNE BANQUE DE DONNÉES PRÉDICTIONNAIRIQUE 110
A. L'évolution historique des droits civils français et allemand : 113
1. L'héritage commun du droit romain au moyen-âge: 113
2. L'évolution en France: 114
3. L'évolution en Allemagne: 116
4. Les parallèles entre le code civil et le BGB: 118
B. Organisation d'une banque de termes juridiques bilingue français-allemand à partir du code civil 119
1. La macrostructure et le choix des termes: 120
2. La notion de champ notionnel appliquée à la terminologie du droit civil: 123
3. La filière de généralité dans la distinction entre acte juridique et fait juridique: 125
4. La hiérarchie des termes: 129
5. La microstructure ou le choix des champs: 135
C. Etat de la banque de données: (voir en annexe) 150

III. LES VERBES ASSOCIÉS AUX TERMES VEDETTES 154
A. Les verbes du droit civil et leur répartition statistique à l'exemple des arrêts de la Cour de cassation: 156
B. Le traitement du lexique verbal juridique dans une base de données bilingue: 176
1. Les verbes pleins du droit: 178
2. Les unités polylexicales à base verbale: 179
C. Les verbes associés au terme vedette: 189
1. Les fonctions lexicales verbales de base sans apport sémantique $Func_i$, $Oper_i$ et $Labor_{ij}$: 191
2. Les fonctions lexicales verbales avec apport sémantique: 192
3. Fonctions lexicales verbales et traduction: 197
D. La réorganisation du champ contexte verbal en tenant compte des FL verbales: 199
1. L'emploi des fonctions lexicales verbales pour recenser les verbes du droit: 200
2. Quelles sont les fonctions lexicales les plus souvent représentées ? 203

ANNEXE 1: entretien avec Monsieur Jacques van de Look, Responsable du bureau terminologie au Conseil de l'Europe 243

ANNEXE 2: entretien avec Monsieur Klaus E.W. Fleck, auteur du *Dictionnaire juridique et économique*.....250

ANNEXE 3: état de la base de données, champs notionnels de 79 termes premiers issus du droit civil.....255

TABLE DES ABRÉVIATIONS.....394

TABLE DES MATIERES.....395

BIBLIOGRAPHIE.....399